

	CONSIGNES	Date :	2022-07-07
	INCIDENT AVEC MATIÈRES DANGEREUSES	Date de révision :	
		Approuvé par :	E. Bastien
		Préparé par :	V. Benoit
		Nbre de pages :	1 de 1

Toute personne constatant un incident avec des matières dangereuses doit :

- Assurer sa propre sécurité en premier lieu et cesser immédiatement l'activité en cours;
- **Aviser le bureau de la sécurité en composant le numéro d'urgence « 4411 » (ou 819.478.4671, poste 4411 d'un téléphone portable ou de l'extérieur du cégep)** en donnant le numéro du local ou de la zone où l'incident a eu lieu :
 - L'agent de sécurité fera suivre l'information à l'équipe responsable des mesures d'urgence.
- **Si l'incident se produit dans un laboratoire :**
 - Aviser immédiatement le responsable du laboratoire qui suivra les directives de Bio-Sécurité selon le produit déversé;
 - Si des vapeurs toxiques ou irritantes sont présentes, ne pas essayer de récupérer la matière sans les moyens de protection personnelle requis;
 - Obtenir et consulter la fiche signalétique de la matière déversée ou qui fuit et suivre les consignes s'y rapportant.
- **Si une personne est victime de contamination par éclaboussure :**
 - **Si les vêtements sont souillés**, prendre une douche d'urgence avec vos vêtements pour les rincer ainsi que les parties du corps atteintes pendant un minimum de 20 minutes;
 - Retirer les vêtements contaminés si possible et les placer dans un sac de plastique hermétique.
 - **Si la peau ou les yeux de la personne contaminée sont atteints**, les rincer SANS FROTTER pendant 15 minutes avec un lave-yeux, une douchette ou une douche.
- Évacuer ou déplacer toute personne située dans la pièce ou à proximité du déversement;
- Isoler la pièce touchée par le déversement en fermant les portes;
- Demeurer sur place (dans une zone sécuritaire) afin de transmettre des informations concernant la nature du produit ainsi que les circonstances de l'événement.
- **Si l'équipe des mesures d'urgence procède à l'évacuation du bâtiment**, suivre les directives et évacuer par la sortie la plus près, en évitant les ascenseurs :
 - Se diriger à l'extérieur et suivre les consignes de sécurité émises par l'équipe responsable des mesures d'urgence;
 - Ne pas retourner pas dans le bâtiment.